Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service de la gouvernance et de l'international dans les domaines sanitaire et alimentaire** **Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales** **Bureau de la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information de l'alimentation** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la formation continue et du développement des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDPRAT/2018-526** **12/07/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDPRAT/2018-430 du 07/06/2018 : Formation des utilisateurs dans le cadre de la reprise SPA dans RESYTAL
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet Formation des utilisateurs dans le cadre de la reprise du domaine santé et protection des animaux (SPA) dans RESYTAL

Destinataires d'exécution
DRAAF DD(CS)PP COSIR DRFC RLF

Résumé : Cette note présente les objectifs pédagogiques et le contenu des formations délivrées par les formateurs RESYTAL aux utilisateurs dans le cadre de la migration du domaine de la santé et de la protection des animaux(SPA) vers le programme RESYTAL.
Elle présente aussi les modalités d'organisation des sessions de formation

I - Contexte

RESYTAL, système d'information de l'alimentation, est déployé de façon progressive depuis l'année 2014, au fur et à mesure de la livraison des différentes briques applicatives qui le composent.

Le processus métier qui a été développé en priorité concerne celui de l'inspection des établissements, associé à la refonte de la gestion des usagers (entreprises, établissements et activités exercées) et celui de l'inspection des produits en abattoirs.

L'inspection des établissements dans le domaine de la protection des végétaux (PV) est intervenue en janvier 2015 (cf NS DGAL/SDPRAT/2015-27 du 13-01-2015).

Début 2016 a été consacré à la mise en service de l'application de gestion des usagers et de l'inspection des établissement du domaine de la sécurité sanitaire des aliments (SSA), ainsi qu'à la gestion des suites et des consignations dans les domaines de la PV et de la SSA. Cette mise en service a fait l'objet d'une note de service formation NS DGAL/SDPRAT/2015-2006 du 23-11-2015.

Le second semestre 2018 va être consacré à l'ouverture de RESYTAL au domaine de la santé et de la protection des animaux (SPA) sur les applications Usagers, Approbations et les applications relatives à l'inspection (PGI) et aux suites. Cette 3ème migration clôturera le cycle 1 de RESYTAL.

Concrètement, les briques RESYTAL impactées par la migration de la SPA dans RESYTAL sont :

- Les référentiels Nomenclatures, Structures et Ressources et Méthodes d'inspection (grilles d'inspection et vade-mecum) élargis aux données concernant le domaine de la SPA ;
- Usagers : avec la reprise des ateliers de SIGAL dans Usagers et la gestion de la coexistence ;
- Approbations : avec la reprise des autorisations de SIGAL, la gestion des Approbations et la production des listes officielles d'établissements publiées sur internet ;
- Programmation et Gestion des Inspections (PGI) avec le paramétrage « métier » des domaines techniques de la SPA ;
- Gestion des suites et des consignations ;
- DEDAL : valorisation des données.

La migration SPA et ses impacts sur ces différentes briques va s'accompagner d'un dispositif de formation à l'intention de tous les utilisateurs de RESYTAL, dispensé par un réseau de formateurs comprenant le réseau des COSIR renforcé par une trentaine de formateurs internes. Ce réseau de formateurs internes mis en place à l'occasion de la « première vague » de formations qui s'est déroulée fin 2014/début 2015 est étoffé pour prendre en compte l'extension du programme RESYTAL et les besoins en formation liés à la reprise des usagers du domaine SPA. De nouveaux utilisateurs intervenant dans le domaine de la SPA et qui, jusqu'à présent n'utilisaient pas RESYTAL devront être formés, ce qui représente une population de 1900 personnes environ (**cf annexe 1**). Les formations délivrées par les formateurs RESYTAL devront donc prendre en compte cet élément.

La liste des COSIR, des formateurs internes et leur répartition par région est précisée en **annexe 3**.

La présente note de service porte sur le programme des formations qui débutent à partir du second trimestre 2018 sur les briques suivantes :

- **Gestion des Usagers :** les formations sur la brique Usagers s'attacheront notamment à expliquer les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/Usagers, la gestion des différents flux de données vers RESYTAL, la coexistence entre RESYTAL/Usagers et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/Usagers ;

- **Gestion des Approbations :** les formations sur la brique Approbations s'attacheront notamment à expliquer les principes de gestion des Approbations (agrément, autorisation, dérogation, …) dans RESYTAL ainsi que les modalités de reprise des données de SIGAL lors de l'initialisation ;

- **Gestion des Inspections (PGI)** : les formations sur la brique PGI s'attacheront notamment à présenter les fonctionnalités de l'application dans le contexte métier de la SPA ;

- **Gestion des Suites et des Consignations** : gestion des suites administratives et judiciaires et des consignations pour les domaines SPA ;

- **DEDAL :** valorisation des données,

Il est rappelé ci-dessous les éléments relatifs au dispositif, au public visé, aux objectifs pédagogiques et au contenu de la formation, ainsi qu'aux modalités d'organisation des sessions de formation.

II – Présentation du dispositif

Les maîtres d'ouvrage de ce dispositif sont la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et le Bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) au sein du Service des ressources humaines (SRH) du Secrétariat général du MAA.

Sous l'autorité des directeurs (régionaux) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF-DRIAAF-DAAF), les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) coordonnent l'organisation de l'ensemble des sessions de formation liées à ce déploiement, en concertation avec les directeurs départementaux en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), les chefs des services (régionaux) de l'alimentation (S(R)AL), et les responsables locaux de formation (RLF) de ces directions.

Les sessions de formation sont animées par le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes spécifiques), sur la base d'une mallette pédagogique nationale élaborée par la DGAL.

Les formations sont organisées soit au niveau local, soit au niveau régional. Le chapitre «IV.1 Modalités d'organisation des sessions de formation » précise ce que l'on entend par niveau local et niveau régional.

III – Public visé, objectifs pédagogiques et contenu des formations

Les formations s'adressent à deux publics différents :

- les responsables hiérarchiques (directeurs en DD(CS)PP, chefs de service SPA, agents de pôle coordination en SRAL,

- les autres agents, utilisateurs en services déconcentrés.

Les programmes de formation destinés à ces deux publics ne sont pas les mêmes. Ils seront assez généraux pour les responsables hiérarchique, axés sur la consultation et la programmation locale des inspections, plus axés sur l'utilisation des outils RESYTAL et la saisie pour les utilisateurs des services déconcentrés. Les durées de ces formations ne seront donc pas les mêmes.

Ces formations n'ont pas vocation à expliciter les spécificités « métiers » qui relèvent de la responsabilité des bureaux « métiers » de la DGAL .

III.1 Formation des directeurs en DD(CS)PP, des chefs de service SPA en DD(CS)PP , et des agents de pôle coordination en SRAL

Objectifs de le formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux agents du domaine SPA (directeurs, chefs de services SPA et adjoints en DD(CS)PP, chefs de pôle coordination et adjoint en SRAL) :

- de comprendre l'articulation et de présenter les principes de fonctionnement des différents briques « Usagers », « Approbations », « Analyse de risque », « Programmation et Gestion des Inspections » et « Suites et consignations » ,
- de réaliser la programmation des inspections en utilisant le module « Programmation » de la brique « Programmation et Gestion des Inspections» ,
- de connaître les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/Usagers, la coexistence entre RESYTAL/Usagers et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/Usagers ,
- de consulter les tableaux de bord de suivi sur la plate-forme DEDAL.

Période de formation et niveau d'organisation :

Ces sessions de formation sont programmées au niveau *régional*.

Public visé et pré-requis :

Directeurs, chefs de services SPA en DD(CS)PP et chefs de pôle coordination en SRAL,

Contenu de la formation/pédagogie :

- Présentation des différentes briques RESYTAL ;
- Présentation des fonctionnalités de chaque brique ;
- Usagers : reprise des données SIGAL, coexistence RESYTAL/SIGAL et consignes de saisie des usagers dans RESYTAL, flux de données dans Usagers ;
- Manipulation du module Programmation des Inspections ;
- Accès aux rapports DEDAL.

Durée de la formation :

- 1 à 2 jours

Formateurs :

- Les COSIR

III.2 Formation des Inspecteurs SPA en DD(CS)PP

Objectifs de la formation :

Cette formation a pour objectif de permettre aux inspecteurs SPA en DD(CS)PP :

- de comprendre l'articulation et de présenter les principes de fonctionnement des différents briques « Usagers », « Approbations », « Analyse de risque », « Programmation et Gestion des Inspections » et « Suites et des consignations »,
- d'utiliser l'application de gestion des Usagers et les flux associés (BDNU, BDNI, …),
- de connaître les principes de reprise des données des établissements/ateliers de SIGAL dans RESYTAL/Usagers, la coexistence entre RESYTAL/Usagers et SIGAL et les consignes de saisie des unités d'activités de RESYTAL/Usagers,
- d'utiliser l'application de Gestion des Approbations,
- de saisir des inspections dans le module « Programmation et Gestion des Inspections », de saisir des suites dans le module « Gestion des Suites et des Consignations»,
- de consulter les tableaux de bord de suivi sur la plate-forme DEDAL.

Aujourd'hui, ces agents utilisent principalement SIGAL et ont, en général, une connaissance limitée de RESYTAL. Les formations devront donc tenir compte de cet environnement particulier et être adaptées à ce public.

Période de formation et niveau d'organisation :

Ces sessions de formation sont programmées au niveau *local ou régional* (à l'initiative de chaque région).

Public visé et pré-requis :

Inspecteurs SPA en DD(CS)PP

Contenu de la formation/pédagogie :

- Présentation des différentes briques RESYTAL ;
- Présentation des fonctionnalités de chaque brique ;
- Brique Usagers : reprise des données SIGAL, coexistence RESYTAL/SIGAL et consignes de saisie des usagers dans RESYTAL, présentation des flux de données entrants et sortants dans USAGERS ;
- Manipulation de la brique Usagers et de la brique Approbations ;
- Manipulation des briques : « Programmation et Gestion des Inspections » (module gestion des inspections) et « Gestion des Suites et des Consignations » ;
- Manipulation de l'outil de « Vision consolidée »;
- Accès aux rapports DEDAL.

Durée de la formation :

- 3 jours

Formateurs :

- COSIR et formateurs internes RESYTAL.

III.3 Dispositif spécifique pour les formations des utilisateurs dans les Outre-Mer

Concernant la formation dans les Outre-Mer, celles-ci sont assurées par les six COSIR qui ont en charge l'accompagnement des différents territoires : Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Saint Pierre-et- Miquelon.

III.4 Modalités pédagogiques

La formation repose sur l'utilisation des logiciels et des mallettes pédagogiques mises à la disposition des formateurs. Les formateurs disposent en outre d'une valise contenant 7 ordinateurs portables ainsi que de l'ensemble de la connectique réseau leur permettant d'installer une salle de formation mobile dans une salle de réunion banalisée. Ces matériels ont été fournis par le BMOSIA lors des premières formations sur RESYTAL fi**n** *2015/début 2016.*

Toutefois, les nouveaux formateurs ne disposent pas nécessairement de mallette. Dans un souci d'optimisation du matériel disponible, il est demandé aux COSIR qui n'utilisent pas leur(s) mallette(s) de les mettre à disposition de ceux qui en ont besoin. Ces COSIR prendront contact avec la cellule conduite du changement (CDC) du BMOSIA (liste-cdc-bmosia-dgal@agriculture.gouv.fr) pour lui indiquer la liste des matériels inutilisés. La CDC se chargera ensuite de les proposer à des COSIR demandeurs.

Les formateurs sont encouragés, si besoin, à utiliser les salles de formation des structures d'accueil qui disposent de postes informatiques,

Chaque session accueillera au maximum 12 stagiaires comme ce fut le cas lors des formations au domaine de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA). Il s'agit d'un cadre de formation et le nombre de stagiaires pourra être revu à la baisse en fonction du nombre de postes informatiques disponibles.

La structure d'accueil mettra à disposition une salle de formation équipée d'un vidéo-projecteur, d'un écran de projection et d'un paperboard.

IV – Modalités d'organisation des sessions de formation

IV.1 Organisation locale/organisation régionale

On distingue deux niveaux d'organisation des formations :

- les formations organisées au niveau local : ce niveau local peut être la direction départementale ou la direction régionale. Ce qui caractérise ce niveau local est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le responsable local de formation (RLF) de la structure (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc …) et qu'elles ne concernent que les agents de cette même structure.
- les formations organisées au niveau régional. Ce qui caractérise ce niveau régional est le fait que ces formations sont mises en œuvre par le délégué régional à la formation continue (DRFC) (codification EPICEA, convocations et attestations de stages, logistique, etc …) et qu'elles mixent des agents issus de plusieurs structures de cette région.

IV.2 Modalités d'organisation des formations locales

Pour ces formations locales, le RLF :

- Établit la liste des agents concernés par la formation ;
- Prend contact avec le DRFC pour l'élaboration du calendrier des formations, le DRFC coordonnant les interventions des différents formateurs RESYTAL ;
- Codifie la(es) session(s) de formation sous EPICEA ;
- Réserve la salle de formation : il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard ;
- Assure la reproduction des supports de formation ;
- Émet les convocations et les attestations de stage ;
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- A l'issue de chaque session de formation, transmet au DRFC une fiche bilan de la formation (Annexe **2**) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et que lui a remises le formateur.

IV.3 Modalités d'organisation des formations régionales

Pour ces formations régionales, la délégation régionale à la formation continue :

- Codifie l'action de formation sous EPICEA ;
- Se coordonne avec les RLF de la région pour déterminer les agents qui doivent s'inscrire à la formation ;
- Réserve la salle de formation : il s'agit d'une salle de réunion équipée d'une prise réseau, d'un vidéo-projecteur et d'un paperboard ;
- Sollicite le formateur RESYTAL ;
- Assure la reproduction des supports de formation ;
- Émet les convocations et les attestations de stage ;
- Fournit au formateur la fiche d'évaluation de stage à distribuer à chaque stagiaire ;
- A l'issue de chaque session de formation, remplit la fiche bilan formation (annexe **2**) qu'il rédige en faisant la synthèse des évaluations de stage renseignées par les stagiaires en fin de chaque formation et remises par le formateur.

IV.4 Les formateurs RESYTAL

Ils n'interviennent que sur sollicitation du DRFC qui pilote, en relation avec les RLF, l'ensemble des actions de formation au déploiement de RESYTAL et, en particulier le plan de charge des formateurs.

Ils animent les sessions de formation sur la base de la mallette pédagogique qui a été élaborée par la DGAL.

A l'issue de la formation :

- ils assurent l'évaluation du stage à partir de la fiche d'évaluation fournie par l'organisateur de la formation (RLF ou DRFC) et lui remet ces fiches remplies,
- ils remettent à l'organisateur de la formation la fiche d'émargement signée par les stagiaires.

IV.5 Le rôle des DRFC

En complément de leur rôle d'organisateur des formations régionales, les DRFC se voient confier une mission de coordination et de pilotage de l'ensemble du dispositif des formations (régionales et locales). Pour cela, en interaction étroite avec les RLF de chaque structure et avec le réseau des formateurs RESYTAL (COSIR et formateurs internes RESYTAL), ils établissent une programmation des formations locales et régionales (nombre de sessions à mettre en place, calendrier prévisionnel, public concerné). En termes de suivi qualitatif et quantitatif du dispositif :

- ils récupèrent les fiches bilans des formations et les transmettent à la DGAL pour analyse,
- ils tiennent à jour un tableau de bord de suivi de la programmation et de la réalisation de l'ensemble des formations qu'ils transmettent régulièrement à la DGAL dans un but de reporting et de pilotage national.

Ils sont les interlocuteurs de la DGAL pour l'ensemble du suivi et de l'évaluation du dispositif de formation pendant tout le temps du déploiement de RESYTAL.

IV.6 Prise en charge des frais engendrés par les formations

Dépenses associées aux stagiaires :

En toute logique, les formations organisées au niveau local et qui représentent la majorité des formations dispensées n'engendreront aucune dépense pour les structures.

Seule les quelques formations organisées pour les agents des DD(CS)PP au niveau régional (ou dans un autre département) engendreront des dépenses de déplacements et de séjour. Celles-ci seront à la charge des structures d'affectation de ces agents.

Dépenses associées aux formateurs internes :

Les formateurs internes sont rémunérés conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2017-1029 du 4 janvier 2017 [1]. Les dossiers de rémunération doivent être transmis aux DRFC, selon cette procédure.

La migration de la SPA dans RESYTAL constitue une étape importante du programme RESYTAL. A cette occasion et comme ce fut la cas pour le domaine de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SSA), la DGAL est considérée comme le commanditaire des formations. C'est pourquoi, les dépenses de déplacement des formateurs internes sont prises en charge par la DGAL.

A l'issue des formations, les formateurs internes adressent leurs états de frais aux DRFC qui les regroupent, attestent le service fait, et les adressent par courrier à la DGAL (SDPRAT) à l'attention de Béatrice GASSE. (beatrice.gasse@agriculture.gouv.fr).

1. La fiche de poste des COSIR prend en compte la formation interne, ceux-ci ne touchent pas de rémunération accessoire.

IV.7 Suivi du déroulement du dispositif de formation

Le DGAL suivra l'état d'avancement des sessions de formation à l'aide d'un tableau de bord national de la programmation et du niveau de réalisation des sessions de formation prévues.

Des bilans d'étape seront programmés par la DGAL avec les DRFC, les formateurs RESYTAL et le BFCDC afin de suivre le bon déroulement du déploiement des formations et d'effectuer les ajustements nécessaires.

Les DRAAF, les DAAF, les DD(CS)PP, sont invitées à faire part à la DGAL et au BFCDC de toute difficulté rencontrée pour l'application de ce dispositif.

Le Directeur général adjoint de l'alimentation Chef du service de la gouvernance et de l'international C.V.O	Le Chef du service des ressources humaines
Loïc EVAIN	Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe 1

Nombre estimatif d'agents à former

Régions 2015	Nbre d'agents SPA ayant au moins une fonction d'encadrant	Nbre d'agents autres à former dans le domaine SPA
Auvergne Rhone- Alpes	42	190
Bourgogne Franche-Comté	18	119
Bretagne	15	153
Centre Val-de-Loire	12	72
Corse	5	22
Grand Est	22	160
Guadeloupe	4	18
Guyane	2	11
Hauts de France	9	98
Île-de-France	16	66
La réunion	1	16
Martinique	4	12
Mayotte	1	6
Normandie	15	112
Nouvelle Aquitaine	36	216
Occitanie	35	178
Pays de la Loire	13	120
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	15	65
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	2
Total	**265**	**1636**

Annexe 2

Fiche Bilan de formation

Libellé de la formation :			
Lieu de la formation :			
Formation locale ou régionale :			
Durée de la formation :		**Nombre de stagiaires :**	
Date(s) de(s) la formations :		**Nom du formateur :**	
Code(s) EPICEA du(es) formations(s)			

Synthèse des points qui ont paru très utiles ou importants parmi ceux évoqués lors de cette formation ?

Synthèse des points qui ont manqué lors de cette formation :

Synthèse des approfondissements nécessaires suite à cette formation :

Synthèse des commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

Fiche à transmettre à l'adresse suivante : bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Annexe 3

Liste COSIR et formateurs internes RESYTAL

Liste des COSIR

Nom, prénom	Nombre de formateurs internes	Affectation	Régions d'intervention
GRANGEON Marie-Hélène	8 formateurs internes (dont 1 INFOMA)	DRAAF-AUVERGNE-RHONE-ALPES/SRAL/PCAMV	Auvergne-Rhône-Alpes
JOFFE Thibaud			
SCHMIEDER Marc	1 formateur interne	DRAAF-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE/SRAL	Bourgogne-Franche-Comté
MARTINEZ Sophie			
GOREGUES Miguel	5 formateurs internes	DRAAF-BRETAGNE/SRAL	Bretagne
LAURENT Rachel	1 formateur interne	DRAAF-CENTRE-VAL-DE-LOIRE/SRAL	Centre-Val de Loire
FRUMHOLTZ Antoine	Pas de formateur interne	DRAAF/SRAL Corse	Corse
GUILLARD Hélène	3 formateurs internes	DRAAF-GRAND-EST/SRAL	Grand-Est (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine)
BERTASO David			
MARTIN Thierry	1 formateur interne	DRAAF-HAUTS-DE-FRANCE/SRAL	Hauts-de-France (Nord, Pas-de-calais, Picardie)
ROCHE Yves	3 formateurs internes	DRAAF-ILE-DE-FRANCE/SRAL/SRAL-CACHAN	Île-de-France
BUTEZ Jean	2 formateurs internes	DRAAF-NOUVELLE-AQUITAINE/SRAL	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charente)
PAWLIW Eric			
RIGAUD Olivier			
MESLIER Cédric	2 formateurs internes	DRAAF-NORMANDIE/SRAL/COORDINATION	Normandie
PECH Thierry	5 formateurs internes	DRAAF-OCCITANIE/SRAL	Occitanie (Languedoc, Roussillon, Midi-Pyrénées)
AMADOR Maryline			
GOURDON Aude	2 formateurs internes	DRAAF-PAYS-DE-LA-LOIRE/SRAL	Pays-de-la-Loire
GRAFFEUIL Hélène	1 formateur interne	DRAAF-PACA/SRAL	Provence-Alpes-Côte d'Azur

Liste des formateurs internes RESYTAL

Région	Formateur	Mail
Auvergne-Rhône-Alpes	Laurent VIDAL	laurent.vidal@isere.gouv.fr
	Albane ROUSSET	albane.rousset@savoie.gouv.fr
	Evelyne BILLET	evelyne.billiet@haute-loire.gouv.fr
	Regis CROZIER	regis.crozier@rhone.gouv
	Viviane PUTET	viviane.putet@ain.gouv.fr
	Agnes ROLLET	agnes.rollet@drome.gouv.fr
	Nadège CAILLAUD	nadege.caillaud@agriculture.gouv.fr
	Christophe BOUCHER	christophe.bouchet@loire.gouv.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Virgile PIZARD	virgile.pizard@saone-et-loire.gouv.fr
Bretagne	Jean-Luc ROGARD	jean-luc.rogard@finistere.gouv.fr
	Marie-Amélie ROUXEL	marie-amelie.rouxel@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Pierrick BODIN	pierrick.bodin@cotes-darmor.gouv.fr
	Christine PINSARD	christine.pinsard@ille-et-vilaine.gouv.fr
	Ida QUEMENER	ida.quemener@morbihan.gouv.fr
Centre-Val de Loire	Isabelle BERLIN	isabelle.berlin@cher.gouv.fr
Grand Est	Fabrice SCHEFFMANN	fabrice.scheffmann@moselle.gouv.fr
	Christophe LIEGEOIS	christophe.liegeois@ardennes.gouv.fr
	Frédérique WELFRINGER	Frederique.welfringer@haute-marne.gouv.fr
Hauts-de-France	Beatrice JOLLANT	beatrice.jollant@nord.gouv.fr
Ile-de-France	Sélim KHDOJA	selim.khodja@hauts-de-seine.gouv.fr
	Marylene FABBIANO	marylene.fabbiano@seine-et-marne.gouv.fr
	Jean-Baptiste BERNARD	jean-baptiste.bernard@val-doise.gouv.fr
Normandie	Stéphane BRUNEAUX	stephane.bruneaux@eure.gouv.fr
	Emmanuel MARTIN	emmanuel.martin@seine-maritime.gouv.fr
Nouvelle Aquitaine	Christine AUDE	christine.aude@deux-sevres.gouv.fr
	Murielle MOCEK	murielle.mocek@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Occitanie	Céline COLOMES	celine.colomes@hautes-pyrenees.gouv.fr
	Cédric DUSSANS	cedric.dussans@gers.gouv.fr
	Marie-Celine GRANIER	marie.granier@gard.gouv.fr
	Magali BUGAREL	magali.bugarel@tarn.gouv.fr
	Sabine COLOMB	sabine.colomb@tarn-et-garonne.gouv.fr
Pays-de-la-Loire	Catherine MAIGNAN	catherine.maignan@mayenne.gouv.fr
	Lionel LABORIE	lionel.laborie@maine-et-loire.gouv
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Elodie DUPLESSIS	elodie.duplessis@var.gouv.fr